

Résolution sur le Conseil économique et social adoptée par le Mouvement européen (La Haye, 10 octobre 1953)

Légende: Le 10 octobre 1953, réuni en congrès à La Haye, le Mouvement européen adopte une résolution qui plaide pour un renforcement des missions et des pouvoirs du Conseil économique et social de la Communauté européenne.

Source: Mouvement européen-Communauté d'action pour la Communauté supranationale européenne (sous la dir.). Résolutions et Appel adoptés par le Deuxième Congrès de La Haye, 10 octobre 1953. Bruxelles: Mouvement européen, [s.d.]. 10 p.

Copyright: (c) Mouvement européen

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_sur_le_conseil_economique_et_social_adoptee_par_le_mouvement_europeen_la_haye_10_octobre_1953-fr-68354922-ec0b-4d88-a59b-1cf079b685fa.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Résolution relative au Conseil économique et social

Le Congrès :

Prenant acte des articles 50 et 51 du projet de traité relatifs au Conseil économique et social;

Rappelant les conclusions de la Conférence sociale de Rome et la nécessité d'une représentation équilibrée des intérêts professionnels et sociaux, tant producteurs que consommateurs finaux;

Considère que le Conseil économique et social de la Communauté doit être obligatoirement consulté dans tous les cas où seront discutés des projets traitant des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social, et notamment du relèvement des niveaux de vie, du plein emploi et des migrations de main-d'œuvre.

Le Congrès estime, d'autre part, que de sa propre initiative, le Conseil économique et social doit pouvoir faire ou provoquer des études, enquêtes et rapports sur toutes les questions de son ressort intéressant la Communauté européenne.

Le Congrès insiste pour que tout soit fait pour que les travailleurs trouvent dans l'organisation de l'Europe l'espoir d'une véritable promotion prolétarienne, et pour que l'Europe ayant édifié son marché commun ne laisse plus subsister de catégories sociales pouvant être dénommées économiquement faibles.